

Ambiguïtés du développement et orpaillage en milieu rural malien : cas du cercle de Kangaba

*Journée d'étude « Artisanat minier et développement rural »
Iram et UMR-PRODIG Paris/Sorbonne, 26 juin 2024*

Introduction

L'exploitation de l'or a toujours été une ressource naturelle incorporée dans l'existence des formations politiques et économiques du Mali. Nous sommes, sur ces terres ouest-africaines, au pays de l'or depuis les temps immémoriaux. L'activité d'orpaillage¹ s'est récemment intensifiée dans de nombreuses localités aurifères du Mali et dans le cercle de Kangaba, dès le début de la crise multidimensionnelle qui a plongé le pays et le Sahel dans une profonde insécurité généralisée en 2012.

De manière générale, il a été constaté que les villages abritant des sites d'orpaillage, ou proches des placers, connaissent de rapides transformations et des mutations diverses. En quoi consistent-elles ? Peuvent-elles s'autoriser du titre de développement rural ? En illustration de ces interrogations, quels sont concrètement les impacts, positifs et négatifs, de l'orpaillage dans le cercle de Kangaba ?²

La pratique de la recherche d'or par des méthodes et techniques traditionnelles, l'orpaillage, n'est pas une activité nouvelle au Mali. Des travaux historiques comme ceux de Delafosse (1912), de Lasserre (1948), de Coquery-Vidrovitch (2014) et de Jungly (2019) indiquent que l'orpaillage fut une activité pratiquée au sein de l'empire du Mali depuis le Moyen Âge. Le titre *d'homme le plus riche de l'histoire*, décerné à l'un de ses empereurs,

Fofana Boubacar Sidiki

Université de Ségou, Mali

Hamidou Magassa

Cernes, Bamako, Mali

en l'occurrence Kankou Musa, par Le Corre (2024), est révélateur quant à la pratique de l'orpaillage en cette prospère époque ouest-africaine du Moyen Âge.

Durant la période coloniale, l'activité d'orpaillage s'est poursuivie, et à l'accession du Mali à l'indépendance, en 1960, elle a persisté de plus belle jusqu'à nos jours.

À la suite de la crise politique et sécuritaire multiforme au Sahel, dont le Mali est l'épicentre géopolitique depuis 2012, la pratique de l'orpaillage a connu un regain d'intérêt dans de nombreuses localités du pays, tentées de répondre aux difficultés économiques, sociales, et sécuritaires qui se traduisent par la pauvreté, le chômage, l'abandon de la scolarisation, la précarité de la vie, la migration forcée, etc. Face à la quotidienne réalité de telles conditions de vie, la question de l'ambiguïté du développement par la pratique de l'orpaillage reste d'actualité dans la forme et le fond.

Situé dans la région de Koulikoro, la deuxième région du Mali, le cercle de Kangaba abrite de nombreux sites d'orpaillage fonctionnels. Les communes de Kaniogo,

de Nougou et de Ninidian sont ici les lieux de collecte des données des placers situés à Balandugu, Dabalé, Déguédoumou, Kokoyo, Sakoro, Salamalé, Dakan et Banankoro. Ainsi, nous avons mené une série d'entretiens et d'observations auprès des différents acteurs impliqués dans l'activité d'orpaillage sur les sites de sept (7) villages répartis entre trois (3) communes du cercle de Kangaba (Kaniogo, Minidian et Nougou). De ces données, il ressort d'une part que l'orpaillage a des aspects positifs, et d'autre part qu'il favorise des mutations négatives.

Développement économique de la zone

L'amélioration des conditions de vie des populations est la principale finalité du développement. L'intensification de l'activité d'orpaillage y a contribué dans de nombreuses localités aurifères du cercle de Kangaba. Les différentes réalisations et les investissements collectifs faits grâce aux ressources provenant de l'orpaillage en témoignent : infrastructures, eau potable, électrification, salaires des enseignants, lutte contre le chômage et activités génératrices de revenu.

Construction d'infrastructures collectives

Avec la pratique de l'orpaillage, de nombreux villages ont pu construire des bâtiments au profit de la communauté. Parmi ces constructions, la réalisation de centres de santé avec plateau technique, d'écoles

équipées (logements, magasins, direction et toilettes), de mosquées et de sites de loisir pour la jeunesse, de moulins et de machines pour écraser les noix de karité pour les femmes dans certains villages comme Danga, Salamalé et Tègue.

Prise en charge de salaires d'enseignants

Avant l'avènement de l'intensification de l'orpaillage, de nombreux villages rencontraient des difficultés pour payer régulièrement les enseignants. À l'heure actuelle, ce n'est plus le cas.

Lutte contre le chômage

La pratique de l'orpaillage donne une occupation à toute personne du village désireuse de mener une activité génératrice de revenu (AGR). Le processus d'extraction semi-artisanale offre aux hommes et aux femmes des tâches de creusage des fosses, de tirage des cordes, de lavage des minerais et de mise en place des charpentes en bois dans les galeries.

Des activités connexes à l'orpaillage donnent lieu à des professions de mécanicien, d'électricien, de frigoriste, de menuisier, de soudeur, de restauratrice, de commerçant, de conducteur de véhicules, etc. Des hommes et des femmes, autochtones ou étrangers, de jeunes diplômés qualifiés sans emploi, échappent ainsi au chômage.

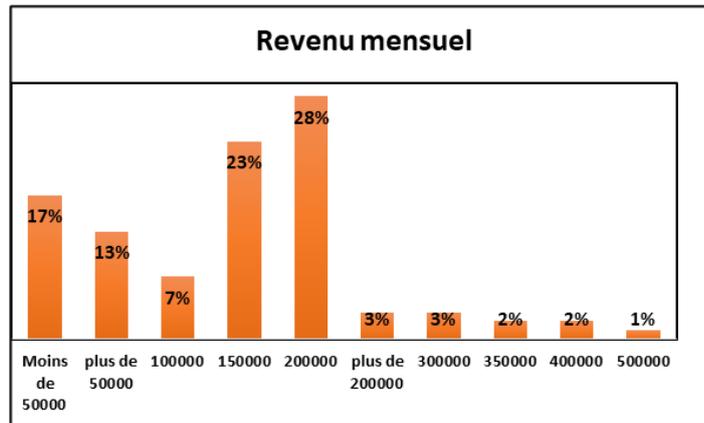
Opportunités de revenus directs et indirects

L'orpaillage est considéré par de nombreux enquêtés dans le cercle de Kangaba comme une activité génératrice de revenus qui contribue à la lutte contre la pauvreté et le dénuement sur le plan monétaire. Un orpailleur de Dabalé dit ainsi que :

« Jadis, dans un village, on ne trouvait jamais quatre vélos et 50 000 FCFA d'épargne dans des familles. Mais aujourd'hui, dans une famille, on peut avoir jusqu'à 500 000 FCFA d'économie sans aller en France ou en Espagne. »

peut aussi s'étendre sur plusieurs années et elle se déroule soit à l'intérieur du pays, soit à l'étranger. Parmi les différentes raisons de ces migrations, la principale restait la recherche d'argent.

Avec l'essor de l'orpaillage dans de nombreux villages du cercle de Kangaba, des changements sont apparus dans la pratique de la migration. Si les populations des villages aurifères partaient dans le temps massivement en mi-



Graphique 1 : Répartition des enquêtés par revenu mensuel

Source : Enquête Fofana, sites intégrés, mars 2020

Sur la base des différents enquêtés qui ont répondu à la question concernant le montant de leur revenu, on constate que 28 pour cent des individus ont un revenu de 200 000 FCFA par mois. Au-delà de ces derniers, 23 pour cent des enquêtés ont déclaré gagner un revenu de 150 000 FCFA, 13 pour cent gagnent plus 50 000 FCFA et 17 pour cent moins de 50 000 FCFA. Le salaire minimum garanti (SMIG) étant de 40 000 FCFA par mois au Mali.³

Il faut relativiser, car l'orpaillage est une activité précaire, très aléatoire, au sein de laquelle certaines personnes reçoivent des gains, tandis que d'autres sont ruinées et vivent de la charité.

Orpaillage et migration

Dans de nombreuses communautés au Mali, les populations ont de tout temps pratiqué la migration. Celles du cercle de Kangaba ne font pas exception à cette réalité. Bien que saisonnière, la migration

de nombreux villages du cercle de Kangaba, des changements sont apparus dans la pratique de la migration. Si les populations des villages aurifères partaient dans le temps massivement en migration dans d'autres pays africains ou en dehors de l'Afrique, de nos jours cette situation a fortement diminué. Certains ressortissants de plusieurs localités, en migration de longue durée, sont revenus au village pour pratiquer l'orpaillage. Ainsi, on constate que l'activité d'orpaillage est en train de réduire, voire de mettre fin à la migration des natifs desdites localités vers les pays étrangers. En revanche, les villages de départ sont actuellement devenus des destinations de migrants internes ou de ressortissants d'autres pays.

Facilités d'accès à l'eau potable et à l'électrification

Avec la pratique de l'orpaillage, beaucoup de villages ont actuellement accès à l'eau potable grâce à la réalisation de système d'adduction d'eau comme les forages et les pompes hydrauliques. Il en est de même pour les facilités en matière d'électrification réalisées au sein de nombreuses localités aurifères.

La plupart de ces forages ont été réalisés grâce aux taxes que les *Tɔnboloma* (les associatifs) collectent auprès des personnes qui réalisent des AGR sur les placers. En plus des forages, d'autres ont investi dans des pompes en vue de vendre de l'eau sur les sites d'orpaillage. Ainsi, l'orpaillage contribue au développement local dans les villages aurifères et à une forme de changement socio-économique.

L'électrification des villages et hameaux par l'installation des panneaux solaires peut aussi être considérée comme une forme d'amélioration des conditions de vie. En effet, avec l'essor de l'orpaillage et les ressources tirées de cette activité, on aperçoit presque partout dans les villages du cercle de Kangaba des installations de panneaux solaires pour l'éclairage et des antennes paraboliques. Le membre d'une association de jeunesse de Kokoyo témoigne :

« Nous avons aussi équipé l'ancienne mosquée qui se trouve au milieu du village avec un panneau solaire, une batterie et un ventilateur. »

Mutations négatives dans les zones aurifères

Certaines mutations, considérées comme négatives, sont entre autres l'usage abusif des sols, la pollution de l'environnement, les conflits pour l'accès aux ressources de l'exploitation aurifère et la dégradation des mœurs.

Usage abusif des sols

Traditionnellement, il existait des sols uniquement consacrés à la pratique de l'orpaillage, qui devaient avoir certaines caractéristiques, telles que l'emplacement géographique du terrain ou la nature du sol. Sur le plan géographique, les sites d'orpaillage étaient en général

situés à proximité d'un cours d'eau, tel que les marigots, les rivières, etc., afin de faciliter le traitement du minerai d'or. Les espaces prévus pour l'agriculture, tels que les plaines, étaient épargnés par les activités de recherche d'or. Ce n'est plus le cas. Avec l'usage des différentes innovations techniques dans l'activité, aucun sol n'est à l'abri des investigations des orpailleurs. De nos jours, le relief et la nature des sols ne constituent plus des obstacles à l'exploitation aurifère.

Dans le passé, l'activité d'orpaillage pouvait se dérouler sur un même site durant de nombreuses années. Contrairement à cela, les orpailleurs se déplacent actuellement en fonction des échos de placers plus prometteurs. Ainsi, des sites peuvent être à tout instant laissés à l'abandon au profit d'autres endroits plus attrayants en matière de gains. Ce qui impacte négativement l'agriculture. En effet, avec l'essor de l'orpaillage, de nombreux champs et espaces arables ont été transformés en placers. Outre cet accaparement des surfaces cultivables par l'orpaillage, la pratique de cette activité contribue à la dégradation de l'environnement par la destruction des sols à cause de la prolifération des puits, des trous béants dans les forêts et de la coupe abusive des arbres et du couvert végétal. Ainsi, avec la détérioration de la qualité des terres, la pratique de l'agriculture sera abandonnée. Selon cet interlocuteur :

« Comme inconvenient, l'orpaillage détériore la qualité des terres et les rend improductives. Sur les terres ayant connu l'activité d'orpaillage, on rencontre des trous qui s'écroulent souvent. On peut faire dix à vingt ans sans pouvoir y cultiver quoi que ce soit. »

Pollution de l'environnement

La pollution de l'environnement par l'orpaillage est une réalité reconnue par 74 pour cent des individus. Elle se manifeste par la destruction des cours d'eau, des sols, de la faune et de la flore.

Destruction des cours d'eau

Dans la nouvelle pratique artisanale de l'orpaillage au moyen de la mécanisation, les orpailleurs ont recours à de nouvelles techniques. De nombreuses machines et dispositifs, dont les cracheurs et les marteaux-piqueurs, sont utilisés pour écraser le minerai d'or et pour faciliter son traitement. Cette opération de traitement, généralement à proximité d'un cours d'eau, produit beaucoup de débris et du sable, qui s'accumulent sur place. Ce qui contribue à l'ensablement des cours d'eau dans de nombreux villages aurifères du cercle. Aucune mesure n'est encore prise en vue de freiner cette forme de dommage infligé à l'environnement.

Destruction de la flore locale

La destruction de la végétation des villages aurifères est l'une des conséquences de la pratique de l'orpaillage. Cette déforestation est inhérente aux techniques actuelles utilisées pour l'extraction de l'or. D'abord, pour l'installation d'un nouveau campement, les orpailleurs coupent des arbres pour la construction des huttes et hangars qui leur serviront de logements. Ensuite, pour le bois de chauffage ou pour cuisiner, les orpailleurs procèdent à la coupe des arbres avoisinants. Enfin, dans le cadre de l'orpaillage filonien (*woyon daman*), de nombreux arbres sont abattus pour la construction des piquets et des charpentes servant à la consolidation des parois des différentes galeries souterraines.

Usage toxique des produits chimiques

Traditionnellement, le traitement du minerai d'or se faisait avec des outils rudimentaires sans aucun recours aux produits chimiques. Présentement, les orpailleurs utilisent des produits chimiques pour le faire. Le plus couramment utilisé est le mercure, qui contribue à la destruction du sol, voire de l'environnement en général. En dépit de la reconnaissance de possibles impacts négatifs sur l'environnement, de nombreux exploitants artisanaux estiment que l'usage du mercure dans l'orpaillage permet de maximiser le profit. D'où la persistance des orpailleurs dans l'usage de ce produit chimique.

Dépravation des mœurs

Parmi les changements négatifs consécutifs à l'intensification de la pratique de l'orpaillage dans le cercle de Kangaba, nous avons la dépravation des mœurs. Cette dégradation concerne l'effritement de l'autorité parentale, l'apparition de nouvelles formes de la vie conjugale, la prolifération des bars et l'instabilité des épouses dans les ménages.

Effritement de l'autorité parentale

Pour la plupart de nos enquêtés, l'un des éléments qui caractérisait le rapport entre l'enfant et ses ascendants dans le milieu malinké était le respect, une forme de droit d'aïnesse. C'est à cause de ce respect dû aux parents que les jeunes gens travaillaient dans le passé pour le compte de l'aîné de la famille. Ainsi, bien avant l'essor de l'orpaillage, les jeunes qui allaient à l'étranger pour rechercher de l'argent en faisaient toujours le compte rendu au patriarche de l'unité domestique ou de production.

Actuellement, avec l'intensification de l'activité, la jeune génération n'accorde plus une grande considération à cette logique de respect des aînés. Ainsi, on assiste à une forme d'émancipation des jeunes vis-à-vis de leurs ascendants. Elle constitue une forme de mutation sociale dans les villages aurifères et est diversement perçue.

En général, les personnes âgées considèrent cette forme d'indépendance des jeunes comme une mauvaise chose pour la société. En revanche, les jeunes de la nouvelle génération trouvent que cette situation est une opportunité d'épanouissement.

Apparition de nouvelles formes de la vie conjugale

Avec le développement de l'orpaillage dans de nombreuses localités aurifères, une nouvelle forme de vie conjugale dénommée *Furu kuruni* («petit mariage») a fait son apparition dans le milieu orpailleur. Cette union libre est une forme de concubinage qui met en relation conjugale une femme et un homme sans passer par les canaux traditionnels. En effet, selon les coutumes maliennes et celles du Manden en particulier, il existe tout un processus de socialisation pour la réalisation d'un mariage, qui est d'abord une affaire entre deux familles au moins.

En revanche, la nouvelle forme de mariage, contrairement à la traditionnelle, n'engage que deux personnes qui se mettront en vie de couple selon leurs propres règles. À Dabalé, un village aurifère, la principale raison en serait la recherche d'argent rapide par les femmes, selon bon nombre d'enquêtés.

Prolifération des bars

Avec le développement de la pratique de l'orpaillage dans le cercle, un changement constaté au sein de

la société par les populations est l'apparition de nouveaux comportements. Parmi ces pratiques qui prennent de plus en plus d'ampleur, on peut citer, entre autres, la prolifération des bars dans lesquels les jeunes consomment des stupéfiants et où exercent des professionnelles du sexe. Pour de nombreux enquêtés, la fréquentation des bars et la consommation d'alcool étaient courantes dans les villes, notamment dans la capitale, Bamako. Actuellement, en raison de l'essor de l'orpaillage, les jeunes des localités aurifères comme Salamalé fréquentent les bars. Cette situation influencerait négativement l'éducation des enfants selon le point de vue de nombreux enquêtés.

Instabilité des épouses dans les ménages

La récurrence de l'instabilité des épouses au sein des foyers est aussi une forme de changement qui est constaté par les populations sur le site de Balandugu. Tout comme la diminution de l'autorité des aînés, la pratique de l'orpaillage est désignée par la plupart des enquêtés comme ayant favorisé cette instabilité des femmes dans leurs foyers.

La stabilité de la femme dans le foyer est traditionnellement une des bases du mariage. En dépit du fait que les femmes autochtones ne soient pas concernées par cette instabilité dans les foyers, cette difficulté récurrente dans les ménages ne signifie-t-elle pas l'avènement de mutations dans la conception que les populations se faisaient du mariage?

Orpaillage et déscolarisation

L'essor de la pratique de l'orpaillage dans de nombreuses localités aurifères du cercle, selon de nombreux enquêtés, favorise la déscolarisation des enfants. Parmi les nombreuses explications évoquées pour

expliquer l'abandon des classes pour les sites d'orpaillage, nous pouvons retenir la volonté d'enrichissement rapide, la responsabilité des parents et celle des autorités.

Conflits pour l'accès aux ressources

Pour l'accès aux ressources de l'exploitation aurifère, de nombreux acteurs se retrouvent et entrent en interaction. Cette situation est conflictogène au niveau interpersonnel, entre les villages et entre autochtones et allochtones. Pour tirer le maximum de profit de l'activité, ces différents acteurs développent des stratégies spécifiques.

Relations entre orpailleurs et collectivités territoriales

Si l'on se réfère à l'article 46 du Code minier 2019, une grande place est réservée à l'autorité des collectivités territoriales, car il ne devrait pas y avoir de création de sites d'orpaillage sans leur avis. Dans les faits, la plupart du temps, ces élus sont informés après la création des placers. Donc les orpailleurs procèdent à la création des placers sans autorisation des autorités des collectivités territoriales. Cette réalité est évoquée par Keïta (2017:12) en ces termes :

«En réalité, peu d'autorités des collectivités délivrent des autorisations d'exploitation artisanale dans la mesure où elles ne contrôlent pas les terres et [où] les exploitants n'éprouvent pas, le plus souvent, le besoin [d'en] acquérir pour exercer leurs activités.»

En dépit de cette situation, la relation avec les orpailleurs tourne autour de la collecte des taxes communales au profit des mairies. Elles bénéficient de l'assistance des *Tɔnboloma* pour le recouvrement de leurs diverses taxes.

En revanche, des difficultés dans la relation sont évoquées par cette autorité communale de Banankoro :

«Les *Tɔnboloma* sont au service de la mairie. Ils sont normalement censés être les premiers collecteurs de la mairie. Souvent, ce sont des conflits d'intérêts qui nous opposent aux *Tɔnboloma*.»

Logique pécuniaire

L'un des acteurs intervenant dans l'orpaillage motivé par une logique pécuniaire reste l'autorité communale, pour laquelle l'activité d'orpaillage devrait être une source de ressource financière pour les mairies. Selon les textes de la décentralisation, à l'article 22 du Code des collectivités territoriales du Mali (2017:3), les autorités des collectivités territoriales sont censées gérer les ressources de l'exploitation minière artisanale des communes étant sous leur responsabilité. Partant de cette conception, les autorités communales voyaient en la pratique de l'orpaillage dans leurs communes un moyen d'avoir des ressources financières... Dans le recouvrement de ces taxes, les agents des mairies rencontrent des difficultés.

Logique patrimonialiste

Avec l'expérience, les acteurs autochtones ont compris qu'avec la raréfaction de l'or sur un site ou un placer, ces derniers ainsi que les campements sont abandonnés par les orpailleurs au profit d'un autre endroit. Sachant que l'activité d'orpaillage contribue fortement à la dégradation de l'environnement, les acteurs ressortissants des villages qui abritent les sites d'orpaillage vont développer des logiques et des stratégies afin de tirer le maximum de profit de l'activité. Ces logiques qui soutiennent des stratégies visant à compenser d'une certaine manière les dégâts

possibles de l'orpaillage sont mises en pratique à travers différentes institutions comme les *Tɔnboloma* (association), le *Damantigi* (propriétaire de la mine) et le *ɲɛɔ* (un autochtone du village).

L'association des *Tɔnboloma* joue plusieurs rôles dont le principal est la gestion des placers dans la surveillance des différentes activités d'orpaillage, la sécurisation des personnes et de leurs biens, le recouvrement des différentes taxes, etc. Cette association inscrit essentiellement ses actions dans une certaine logique *patrimonialiste* pour la sauvegarde des intérêts du village.

L'institutionnalisation de la norme selon laquelle les *Damantigi* perçoivent des dividendes collectés en leurs noms par les *Tɔnboloma* au début de chaque nouvelle distribution de *daman* est aussi une stratégie qui procède de cette logique patrimonialiste.

L'intervention du *ɲɛɔ*, pratique évoquée ci-dessus dans les placers de Kangaba, est aussi une stratégie innovante qui illustre la logique patrimonialiste par laquelle une certaine quantité de la production aurifère est récupérée par les acteurs autochtones.

Discussions

L'ambiguïté de la question du développement des milieux ruraux par la pratique de l'orpaillage a été abordée dans des travaux au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Parmi ces derniers, les résultats de l'étude réalisée par Keita (2017) font ressortir que l'activité d'orpaillage est menée dans un contexte de grande précarité économique des zones rurales et a tendance à être considérée par les populations comme la principale source de revenus. Cette idée est confirmée en partie dans les villages aurifères du cercle Kangaba.

Les travaux de Traoré et Kanté (2013) ont mis en exergue que l'orpaillage impacte négativement les villages de départ des jeunes. Ce qui entraîne des déclin socio-économiques (pénurie de main-d'œuvre, abandon des devoirs familiaux, etc.). En ce qui concerne les zones d'accueil, l'article évoque la pression sur l'environnement, l'usage des produits chimiques dangereux et la prolifération des puits pour la recherche d'or. Les méfaits de l'activité sur l'agriculture à travers la dévastation des terres fertiles sont aussi décrits.

Il est apparu qu'avec le développement de l'activité d'extraction de l'or, les populations font face à une problématique de cohabitation entre leur activité traditionnelle de production agricole et l'artisanat minier, basé sur l'extraction des ressources du sous-sol. Cette situation aboutit soit à une compétition, soit à une complémentarité entre recherche d'or et agriculture (Traoré 2019). La compétition entre les deux secteurs se ressent à travers l'occupation foncière de l'espace agricole. L'élevage, à cause de la destruction de l'environnement, est aussi affecté par la recherche d'or. Mais la complémentarité apparaît entre les deux secteurs lorsque l'activité d'orpaillage permet d'augmenter le revenu des agriculteurs.

En dépit du fait que l'extraction artisanale de l'or constitue l'un des piliers de l'économie en milieu rural, elle provoque en retour une désintégration du tissu social et une dégradation de l'environnement. Il est à noter que les mutations de diverses formes dans les villages abritant des sites d'orpaillage concernent presque tous les aspects de la vie des populations : social, économique, environnemental, géographique, etc.

Mondialisation des produits de l'orpaillage rural

Issues du sous-sol africain (Mali, Ghana, Guinée, Niger, Burkina Faso et autres), 2 569 tonnes d'or auraient été exportées illégalement vers les Émirats arabes unis (EAU) entre 2012 et 2022. Selon le rapport de SwissAid, une ONG basée à Berne, en Suisse, «ce volume correspondrait à une valeur nominale de 115,3 milliards de dollars, soit 69 840 milliards FCFA (au prix de l'or le 1^{er} mai 2024), faisant des EAU la principale destination de l'or de contrebande africain». D'autres pays, comme la Suisse (21 tonnes) et l'Inde (15 tonnes), ont accueilli de l'or de contrebande sur leur territoire. Les EAU abritent au moins 20 raffineries d'or et plus de 7 000 négociants en pierres et métaux précieux. L'or de contrebande est favorisé par une faible exploitation industrielle et la prolifération de l'Extraction minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) dans une quinzaine de pays africains. Par exemple, depuis 2016, les données officielles révèlent que le Mali exporte annuellement 6 tonnes d'or issues de la production artisanale; or l'étude comparative de l'ONG indique entre 30 et 57 tonnes (source : L-frii, Malijet, 4 juin 2024).

Orpaillage et conflits armés

L'orpaillage en zones de conflit armé est un thème abordé par l'article de Chevrillon-Guibert, Gagnol, et Magrin (2019). Dans cette étude consacrée à la ruée vers l'or dans le Sahara et le Nord du Mali, les auteurs se sont proposé de faire une synthèse des travaux empiriques menés sur l'or dans le vaste espace saharo-sahélien pour interroger leurs enjeux géopolitiques, et notamment les conflits et violences qui l'affectent. Cela dans le but d'éclairer les interactions

complexes entre l'exploitation de l'or et les conflits préexistants. La recherche de l'or est à la fois un horizon d'accumulation économique pour des populations paupérisées ou chassées par la violence armée et un objet de rivalité entre individus et groupes dont la rentabilité est susceptible de financer les activités violentes de groupes armés.

Éclairage du concept de développement

Le terme de développement soulève de nombreuses questions. En référence aux travaux de Legouté (2001), le mot «développement» revêt un sens clair, voire univoque, quand il est employé entre autres par les psychologues, les mathématiciens, les photographes et les biologistes dans les sphères respectives de leur profession. Lorsqu'il s'agit d'évoquer ce terme pour désigner le processus de développement d'un État, d'un territoire, il en va tout autrement. Car la diversité des dimensions (économiques, sociales, culturelles, politiques, etc.), à portée définitoire, implique dans ce contexte une notion plurivoque, un mot fétiche, un mot-valise, passe-partout, pouvant prêter à toutes sortes d'interprétations (Magassa 2002).

Dans la même veine, le sens qui est donné au développement en Occident est-il le même en Afrique? Au Mali, les populations des milieux urbains et ruraux s'inscrivent-elles dans le contenu international véhiculé par le terme développement? Certes, la richesse matérielle est une dimension, non la moindre, du développement. Cependant, au Mali et dans le Sahel, elle ne se mesure pas historiquement sur une base uniquement monétaire, mais par le nombre de relations humaines entretenues, dépendantes, dans la famille, le clan, la communauté, le pays, etc. L'homme est riche d'hommes et non de capitaux.

Dans cette logique de développement socio-économique, la question est de savoir pourquoi le Mali,⁴ considéré comme l'un des pays les plus riches au monde au Moyen Âge, grâce à l'exploitation artisanale aurifère avec des méthodes traditionnelles et rudimentaires, est aujourd'hui parmi les plus pauvres, malgré sa mécanisation industrielle par des multinationales étrangères.

Conclusion

L'intensification de l'orpaillage, qui n'est pas une nouvelle activité au Mali, et particulièrement dans le cercle de Kangaba, a des aspects positifs et négatifs. Les différents investissements collectifs

et individuels en matière de développement rural sont entre autres la construction des infrastructures collectives, l'accès à l'eau potable et l'électrification rurale. Outre ces réalisations, la prise en charge des salaires des enseignants de certaines écoles communautaires, la création d'activités génératrices de revenus contribuent à la réduction du chômage et à la diminution de la migration transfrontalière.

Les mutations négatives inhérentes à l'activité sont perceptibles à travers des changements intervenus dans l'usage des sols, la pollution de l'environnement, notamment la destruction des cours d'eau, de la faune et de la flore locale. Et l'usage

des produits chimiques pour le traitement du minerai d'or contribue davantage à la détérioration de l'environnement.

Les différents types de conflits opposant les principaux acteurs autour de la gestion des ressources de l'exploitation de l'or et de la dégradation des mœurs peuvent être considérés aussi comme des mutations négatives liées à l'intensification de la pratique l'orpaillage.

En nous appuyant sur les deux impacts, positif et négatif, de la pratique de l'orpaillage, nous pouvons affirmer que le développement des milieux ruraux, dans le cercle de Kangaba, a un caractère ambigu.

Photos



Photo 1 : Orpailleur muni d'un détecteur de métal, Sakoro



Photo 2 : Forgeron dans son atelier, site de Sakoro



Photo 3 : Vendeuse de nourriture, Kokoyo